

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-233

**A R R E T E**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Afin de garantir la sécurité des travaux de taille de haie et de nettoyage par les services municipaux du parking de l'école de Musique, rue de l'Eglise à Wormhout,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking de l'école de Musique, **et ce, le lundi 30 octobre 2023 de 7h à 17h.**

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par les services municipaux de la commune.

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Fait à WORMHOUT, le 24/10/2023

Le Maire,  
David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 24/10/2023

Le Maire,  
David CALCOEN

